



Dispense médicale en éducation physique, DIP Genève

L'élève :

DN :

Doit bénéficier d'une éducation physique adaptée du



--	--	--

 au

--	--	--

Peut participer à l'Education Physique Individualisée (EPI) au C.O.



Dispense totale d'éducation physique du (maximum 3 mois)



--	--	--

 au

--	--	--

Exercices à éviter :

Remarques / Diagnostics utiles pour le MEP :

Date :

Timbre et signature du médecin :

Recommandation de l'OMS et du SSEJ : Chaque enfant devrait participer à une heure d'activité physique chaque jour (marche, escaliers, jeux, sport...)

Remarques :

L'élève doit présenter ce certificat dans les délais définis par le règlement de son école.

Le présent certificat ne peut excéder une durée de trois mois.

Dans la mesure de ses possibilités, il pourra être amené à participer aux activités de la leçon (chronométrage, arbitrage, observation,...)

Un travail écrit pourra lui être demandé comme activité de remplacement.

En cas de besoin, dans les situations de maladie chronique ou de handicaps entraînant un CM à long terme, l'évaluation pourra être faite avec l'infirmière et le médecin scolaire lors de l'établissement du PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

Ce formulaire peut être téléchargé sur le site de l'AMG www.amge.ch (s'identifier, documents à télécharger), ou commandé (payant) au près de l'AMG au numéro (022) 320.84.20

SSEJ-D066/1114